



Le Conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité s'est réuni le 21 février 2017 à l'hôtel de Roquelaure, cabinet de la ministre de l'Environnement, sous la présidence de Monsieur Philippe MARTIN.

L'ordre du jour de ce CA important avait comme points d'orgue : l'examen du projet de budget, une information sur la création du Parc naturel marin de la Martinique et le vote de la subvention pour le fonctionnement de l'APAS.

L'ouverture du CA est faite par la secrétaire d'état en charge de la Biodiversité, qui annonce une rallonge budgétaire de 20 millions d'euros suite à la diminution de la ponction du ministère du budget sur le fond de roulement de l'ex-ONEMA. Un budget rectificatif sera donc proposé à la réunion du CA du 29 mars 2017.

1° Présentation de l'AFB(délibération)

Présentation de la structure de l'AFB et de son organisation qui reprend en partie celle des 4 établissements principaux ayant fusionné. Une présentation des missions phares est faite, tout en évoquant une feuille de route pour 2017 dans l'attente du COB (à paraître en 2018 ou 2019). Feuille de route arlésienne : on en entend beaucoup parler mais on ne l'a toujours pas vue. Peut être sera-t-elle examinée en novembre 2017, lors du dernier CA de cette année...

On retiendra dans l'inventaire à la « Prévert », certains points qui ont fait débat :

- Les aires marines éducatives : le président du PNM de Corse demande comment cela fonctionne. Sur la 2^{ème} phase de REMMOA, mission d'étude des mammifères marins et des oiseaux par survols aériens qui doit avoir lieu dans les Caraïbes, le vice- président de l'AFB fait part de son inquiétude vis-

à-vis de la participation de la Dominique à cette campagne, sachant que cet Etat soutien le Japon dans sa campagne de prélèvements des baleines. Il met le doigt sur un risque d'exploitation des résultats en vue de la chasse aux cétacés.

Note CGT : il semblerait que cela ne soit plus le cas et ce depuis plusieurs années. Néanmoins il faut s'assurer que les résultats de cette campagne ne tombent entre de mauvaises mains.

- Un centre de ressource sur les captages AEP (eau potable) sera mis à disposition des acteurs œuvrant dans ce domaine. A cette occasion, le représentant des chambres d'agriculture, en évoquant l'état de sécheresse actuel en France, fait à demi-mot l'éloge des retenues collinaires.

- Le représentant des pêcheurs en eau douce insiste sur le fait que la Police de l'eau doit être une priorité et demande si l'AFB tiendra compte de cela.

- Le représentant du SNAPE déplore que le service en charge de la police ait été rebaptisé « direction contrôles des usages » et non « de la Police » comme cela était prévu à l'origine et rappelle les effectifs indigents qui la composent. Il déplore également que celle-ci ait disparu des services centraux.

Le Directeur de l'Agence répond que c'est une coquille et que cet « oubli » sera corrigé.

- Le représentant du SNE FSU rebondit sur ces propos en évoquant le cas de la DIR Ile de France dont l'effectif prévu est dérisoire (NDLR : 5 ETP dont un mutualisé avec Vincennes...).

- La représentante d'Humanité et Biodiversité demande où en est la mutualisation des services départementaux de l'AFB avec l'ONCFS ?

Réponse : une expérimentation sera mise en place sur 6 départements. Elle sera coordonnée par les préfets concernés.

L'organisation de l'AFB est adoptée à la majorité des participants.

2° Présentation du budget initial

Seul budget qui ne sera pas soumis au vote des administrateurs, il se compose en terme de recettes d'une contribution des agences de l'eau à hauteur de 145 M€, de 32,7 M€ de charges de service public (programme 113 : eau et biodiversité), 1,3 M€ en ressources propres, 0,7 M€ de subventions d'Etat ou européennes, soit environ 180 M€.

A cela, il faut ajouter les 40 M€ du budget séparé du plan Ecophyto II payé par les agences de l'eau. L'AFB assure la promotion de ce plan vers les collectivités et les particuliers, les chambres d'agriculture vers le monde agricole. Véritable pompe à fric et à subventions, cette manne décidée par le Grenelle de l'environnement devait servir à faire diminuer de moitié l'usage des pesticides en 2018 (Ecophyto 2018). Son résultat est une vraie réussite car depuis 5 ans que cette contribution existe, le volume des pesticides a en fait légèrement augmenté !!!

Ce budget qui totalise 220 M€ est une stricte juxtaposition de ceux des établissements intégrés dans l'AFB et ne tient pas compte des nouvelles missions qui sont dévolues à l'AFB. Enfin, il n'est pas garanti qu'il soit maintenu à ce niveau l'année prochaine.

Le plafond d'emploi prévu pour 2017 est de 1 227 ETPT pour 1197,9 ETP sous plafond et 54 ETPT pour 61,7 ETP hors plafond. Il est annoncé 60 ETP supplémentaires par rapport à la somme des 4 établissements fondateurs de l'Agence et le renforcement de 75 ETP provenant du transfert courant 2017 du SPN du MNHN (UMS PatriNat).

En réalité, parmi ces 60 emplois, seulement 37 sont de véritables postes nouveaux (25 catégories A et 12 catégories B), sachant que l'ensemble des ETP n'est pas valorisé en mesures nouvelles car certaines de ces créations correspondent à la comptabilisation de personnels hors plafond en 2016 mis sous plafond en 2017. Enfin, ces créations sont en trompe l'œil puisque 88 postes ont été dans le même temps supprimés du programme 113 (eau et biodiversité).

Enfin, un budget rectificatif sera proposé en mars 2017 afin d'intégrer les 15 M€ récupérés sur le fond de roulement de l'ONEMA.

Du débat issu de cette présentation, on retiendra :

- Les louanges du représentant du ministère du budget sur ce projet, qui juge qu'il n'y a pas de péril sur la trésorerie. La représentante de France Nature Environnement fait remarquer qu'une grosse partie du financement provient des agences de l'eau et donc des «citoyens sur leurs factures d'eau. Le commissaire du gouvernement précise qu'effectivement, 66 % du budget provient des agences de l'eau car à l'origine, elles finançaient l'ONEMA. Il insiste sur le budget rectificatif qui permettra d'augmenter les autorisations d'engagement de 15 millions et les crédits de paiement de 5 à 7 millions.

Le président des pêcheurs à la ligne et le MEDEF demandent que le prélèvement sur les agences de l'eau n'augmente pas trop. Ils rappellent le caractère mutuel de ces redevances.

3° Délégations de pouvoir au directeur général (délibération)

Un certain nombre de délégations sont données au directeur général par le CA pour lui permettre de gérer au quotidien l'AFB. Parmi ces délégations, il lui est donné pouvoir de procéder à des remises gracieuses totales ou partielles pour toute créance dont le montant est inférieur ou égal à 30 000 euros.

A cette occasion, j'ai demandé s'il était possible de faire des remises gracieuses aux agents qui font l'objet de rappel de trop perçu suite à des erreurs lors du calcul de leurs salaires. J'ai notamment évoqué le cas des VSC en outremer, qui vont se voir réclamer des sommes importantes à cause d'erreur de cotisations dues à l'administration.

Réponse embarrassée de la direction, qui dit qu'elle fera ce que la loi lui permet !!!

Vote : les délégations sont votées à l'unanimité.

4° Règlement intérieur du CA

Ce point fera l'objet d'une discussion lors du prochain CA en mars, un groupe de travail dont je fais partie a pour charge de préparer ce dernier à partir d'une trame proposée. A noter, une charte déontologique sera annexée à ce règlement intérieur.

5° Commission spécialisée du CA pour l'examen des subventions ou concours financiers accordés par l'Agence

Ce point sera abordé en mars car les nominations à la commission n'ont pas encore eu lieu.

6° Création d'un comité d'orientation « espaces naturels » (délibération)

Outre les 3 comités d'orientation prévus par la loi (mer et littoral, outremer et milieux aquatiques), il est proposé la création d'un 4^{ième} comité appelé « espaces naturels ». Si l'ensemble des administrateurs est d'accord sur cette création, les associations H&B et FNE demandent que ce CO soit appelé « milieux terrestres ».

Du débat, il ressort la proposition de voter sur la création de ce 4^{ième} CO concerné par les écosystèmes terrestres, mais que son nom sera choisi plus tard.

7° Mandat et composition des CO

Examen de quelques propositions de fonctionnement des CO : ils seront là pour aider le CA à prendre des décisions mais n'en prendront pas. Au moins 20 % des membres de ces CO seront issus du CA, le président sera un membre du CA.

8° Délégation du CA aux conseils de gestion des parcs naturels marins (délibération)

La proposition de délégation reprend à l'identique celle donnée par feu l'AAMP aux présidents des conseils de gestion, à savoir : autorisation de se prononcer sur les demandes d'autorisation d'activités, et pour les PNM ayant un plan de gestion adopté, la possibilité de fixer les modalités et critères d'attribution des concours financiers.

Un débat s'engage sur l'avis conforme. Une réponse sur ce sujet a déjà été faite par le commissaire du gouvernement lors du dernier CA de l'AAMP. Une précision sera donnée par la DEB.

Vote : la délégation est adoptée à la majorité des voix.

9° Information sur la création du PNM de la Martinique.

La présentation du projet est faite par le Directeur délégué à la mer. Il serait le 9^{ième} Parc naturel marin et comprendrait comme l'ensemble de la ZEE de la Martinique soit une superficie de 47 340 km². Un conseil de gestion de 51 membres serait chargé de l'administrer.

Le commissaire du gouvernement précise que pour le moment, ce projet de parc est à l'enquête publique et que le commissaire enquêteur ne rendra pas son avis avant le 2 mars. Il est donc possible qu'une consultation électronique soit faite début mars afin de recueillir l'avis des membres du CA et permettre l'annonce de la création de ce parc par la ministre au cours de la conférence pour la mise en valeur des Caraïbes, dans le cadre de la convention de Carthagène.

J'ai demandé de quel personnel sera armé ce parc, son articulation avec Agoa, sanctuaire marin pour les mammifères marins piloté par la France et je me suis insurgé contre l'utilisation du vote électronique, attirant l'attention des administrateurs sur la tentation de faire du CA un parlement de province juste bon à ratifier les « édits royaux » et sur le fait que cette procédure s'apparentait à l'utilisation du « 49-3 ».

Le député de la Martinique, sans reprendre mes jeux de mots, s'est associé à mes propos et a brossé un tableau plutôt sombre de l'acceptation de ce parc par les martiniquais : 23 communes sur les 27 concernées ont voté contre, le comité départemental des pêcheurs également, cela traduisant à son sens une création à marche forcée où l'absence de débat est mal vécue. Il se prononce contre l'utilisation du vote électronique.

Le vice président du CA rappelle qu'il avait posé la question du personnel qui serait attribué au parc de Martinique lors du CA de l'AAMP en novembre 2016 : aucun poste n'avait été prévu...

10° Les ARB

Comme il n'y a pas de cadre pré établi pour la création des Agences régionales de biodiversité (ARB), il convient de limiter le risque de l'AFB à s'engager dans des partenariats sans rapport les uns avec les autres, d'où la définition d'un certain nombre de principes. *Je ne les liste pas dans ce CR mais les tiens à la disposition des collègues qui en feront la demande.* Il a toutefois été clairement rappelé que les missions régaliennes, dont la police, ne seront pas déléguées aux ARB et que l'AFB avec ses DR et DIR interviendrait dans les régions où il n'y aurait pas d'ARB.

Dans chaque cas, une convention de partenariat sera mise en place pour une association de préfiguration d'une ARB.

11° Subvention à l'APAS AFB (délibération)

La subvention attribuée à l'APAS -AFB pour l'année 2017 est de 830 000 euros, soit environ 678 euros par ETP. Ce montant reprend celui qui était attribué par agent à l'ONEMA et a été appliqué proportionnellement à l'effectif de l'AFB. C'est proche de ce que nous avons demandé lors des réunions de préfiguration (pour mémoire : 900 000 euros).

L'attribution de cette subvention est votée à l'unanimité.

12° Remboursement des frais de déplacements (délibération)

Une majoration de remboursement de frais de déplacement est demandée au CA quand les agents doivent soit dormir dans une grande agglomération comme Paris ou bien se déplacer en Polynésie française ou en Nouvelle-Calédonie. Le SNE demande que les villes siège des parcs nationaux comme Nice ou Hyères soient rajoutées dans la liste.

Il est rappelé qu'un marché sur l'hébergement existe et qu'il vaut mieux passer par ce dernier car il n'y a pas de montants plafonnés.

A Douarnenez, le 28 février 2017

Olivier GALLET, représentant CGT au CA